

est bien clair qu'un gouvernement représentatif dans une colonie doit être une absurdité et une source de confusion."¹

Lord Durham alla même jusqu'à dire que Papineau avait eu raison de s'opposer à la constitution du Conseil Législatif ; il déclara que cette constitution était défectueuse et en recommanda la revision.

En exprimant l'avis que le gouvernement responsable était le seul remède aux maux politiques dont souffrait le Canada, lord Durham fit preuve de l'esprit pénétrant et large d'un grand homme d'Etat. Il croyait que les remèdes qu'il proposait pourraient être le mieux mis à effet par une union législative des deux provinces du Haut et du Bas-Canada, et ce fut là la recommandation pratique de son rapport. Mais, si pénétrante que fût la clairvoyance de lord Durham, et quelque admirables que fussent bon nombre de ses conclusions, il ne put pas saisir l'un des côtés les plus essentiels du problème, c'est-à-dire la merveilleuse vitalité de race du peuple canadien-français qui lui avait permis de résister victorieusement à toutes les tentatives de dénationalisation. Le but que se proposait lord Durham en recommandant l'union des deux provinces était d'angliciser les Canadiens-Français, non pas en ayant recours à des mesures vexatoires ou rigoureuses, mais en se reposant sur la marche lente du temps et la prépondérance écrasante du nombre. L'union législative allait pouvoir, selon lui, réaliser cet objet par des moyens constitutionnels. Lord Durham se montrait ici parfaitement franc. Même ceux qui ont le plus violemment dénoncé l'objet qu'il avait en vue ont admis sa loyauté et sa franchise. Il n'y avait là aucune ambiguïté ni équivoque. " Je n'éprouve aucune incertitude," disait le noble lord, " en ce qui concerne le caractère national qui doit être donné au Bas-Canada ; ce doit être celui de l'empire britannique, celui de la majorité de la population de l'Amérique britannique, celui de la grande race qui devra avant longtemps prédominer sur tout le continent de l'Amérique du Nord."

" En estimant la population du Haut-Canada à 400,000, celle de la population anglaise du Bas-Canada à 150,000 et de la population française à 450,000, l'union des deux provinces donnerait non seulement une bonne majorité anglaise, mais cette majorité s'accroîtrait tous les ans par l'influence de l'émigration anglaise. Je n'ai donc pas le moindre doute que les Canadiens-Français, grâce à la marche légitime des événements et au fonctionnement des causes naturelles dans une minorité, finiront par abandonner leur vain espoir de constituer une nationalité."

Rien, en vérité, ne pouvait être plus catégorique que le langage de lord Durham. Mais il est curieux cependant de remarquer qu'un

¹ Rapport de lord Durham, pages 34-35, édition canadienne publiée à Toronto en 1839, calquée sur l'édition originale publiée à Londres.